

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## - EMPLACEMENT NU CAMPING LE PÊCHEUR -

### 1. Réservation

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Equipement supérieur à 7m50 de long et ou double-essuie proscrit.

La réservation ne devient effective qu'après notre confirmation et encaissement de l'acompte qui vaut acceptation du contrat par le client.

Règlement du solde du séjour : **au plus tard à l'arrivée.**

En l'absence d'avis de retard et sans règlement, l'emplacement devient disponible 24h après la date prévue d'arrivée sur le contrat. Sera facturée la période réservée, aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 2. Conditions d'annulation

A plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé sera restitué moins les frais de dossier de 20 euros.

A moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera conservé.

**Un départ anticipé pendant le séjour ne donne lieu à aucun remboursement.**

**La demande d'annulation doit se faire par écrit en recommandé, elle est prise en compte à réception.**

### 3. Arrivée / Départ

Arrivée entre **11h30 et 18h, départ avant 11h**. Si arrivée tardive merci de prévenir.

Merci de respecter l'heure de restitution de votre emplacement, dans le cas contraire nous serons contraints de vous demander une indemnité correspondant de 5€/heure et de vous expulser.

### 4. Assurances et responsabilités

Les locataires bénéficient pendant leur séjour de la garantie Responsabilité Civile du Camping Le Pêcheur pour tous dommages corporels ou matériels dont le Camping Le Pêcheur aura été reconnu responsable à leur égard.

Les parkings sur les emplacements sont non gardés. **Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement.**

Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation. Un enfant et/ ou bébé est comptabilisé comme une personne participant au séjour.

Les emplacements de camping sont limités à 6 personnes toute personne supplémentaire devra prendre un autre hébergement.

Ne sont pas admis plus de 4 visiteurs à la fois. **Tout visiteur devra être déclaré à la réception.** Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de nos campeurs, **l'accès se fait sans véhicule.**

La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à qui que ce soit.

Tout locataire doit être majeur et responsable. Il doit pouvoir justifier d'une responsabilité civile

## **5. Animaux**

Les animaux domestiques doivent être impérativement tenus en laisse.

Le nombre d'animaux est limité à maximum 2 en camping.

Seuls les animaux inscrits sur le bulletin de réservation seront autorisés à séjourner, la direction s'autorise à refuser un animal non mentionné dans la réservation. Le carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'arrivée.

Les chiens de 1ère catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

## **6. Règlement général**

Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, tout campeur doit respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil, un exemplaire peut vous être remis sur simple demande.